

Déchèteries **gros véhicules**

Aspiran – Saint-André-de-Sangonis

La solution

pour vos déchets d'activités



- ▶ **Deux sites de proximité**
- ▶ **Service payant adapté aux professionnels**
- ▶ **Sans restriction de quantité**



Syndicat Centre Hérault

Les déchèteries gros véhicules offrent un service particulièrement adapté aux artisans confrontés à des difficultés pour évacuer leurs déchets de chantiers.



Le fonctionnement des déchèteries gros véhicules



Accueil, identification
Ouverture d'un compte obligatoire dès le 1^{er} apport *



Pesée du véhicule à plein
Contrôle des déchets



Dépotage des déchets au sol ou en benne



Pesée du véhicule à vide sur le pont bascule. Poids minimum pris en compte : 20 kg



Facturation fin de mois**

*** Pour les professionnels : extrait Kbis ou équivalent**

Pour les particuliers : pièce d'identité, attestation de domicile de - de 3 mois

** Pour les professionnels hors territoire, accès uniquement à Aspiran et paiement au comptant

Les consignes

Il est strictement interdit :

- ▶ de pénétrer dans la déchèterie en dehors des jours et des heures d'ouverture.
- ▶ d'abandonner des déchets : c'est un dépôt sauvage !
- ▶ d'apporter du feu sous une forme quelconque ou de brûler des déchets.



Rappel

Depuis la loi du 15 juillet 1975, les entreprises artisanales, commerciales, agricoles et les très petites entreprises, plus désormais les autoentrepreneurs, professions libérales et prestataires de service à la personne sont responsables de l'élimination des déchets engendrés par leurs activités

Les 9 conseils pour bien utiliser la déchèterie

Avant

Pré-trier vos déchets pour gagner du temps.

Bâcher votre remorque ou votre camion-plateau pour éviter les envols sur la route.

Prévoir le bon nombre de personnes pour décharger.

Pendant

Rouler au pas et couper le moteur du véhicule lors du déchargement.

Respecter les consignes de tri, demander conseil en cas de doute.

Ne pas jeter vos déchets avec leurs contenants (comporte, seau, sac big bag).

Maintenir la propreté du site au moment du déchargement.

Ne pas récupérer les matières ou objets, c'est un vol puni par la loi.

Après

Conserver les factures et bordereaux de transport. Ils assurent la traçabilité de la gestion de vos déchets.

Les déchets acceptés

Contrairement aux déchèteries classiques, les quantités de déchets ne sont pas limitées.



Déblais et gravats

Gravats : béton, béton cellulaire, parpaing, ciment, briques, tuiles, carrelage, faïences, éviers, WC, cailloux, roches, pierre, sable, terre cuite, agglo, graviers, granulats...
Terre végétale



Végétaux

branchages, tailles, tontes, feuillage, plantes...



Métaux

rails de placoplâtre, tous types de métaux...



Carton

propres, pliés et aplatis



Bois non traité

Palettes, caquettes vides, bois secs non traités et non peints,



Bois traité

Panneaux en bois, bois de démolition et de charpente, portes en bois



Verre plat

simple vitrage, double vitrage et miroirs brut, pare-brise sans film



Plâtre

blocs de plâtre, plaques (même liées à autre matériau) carreaux et moulures en plâtre...



Polystyrène

polystyrène expansé et propre



Mobilier usagé

matelas, chaises, sièges et rembourrés, cuisines, literies, meubles, mobilier de jardin



Non recyclables

plastiques non recyclables, isolants, moquettes, menuiseries avec vitrage non démonté...



À savoir :

Les déblais et gravats sont des déchets inertes qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique, essentiellement produits par les activités de construction, de rénovation et de démolition ou par les activités de terrassement.

Pour les autres déchets en grande quantité, se renseigner auprès du Syndicat Centre Hérault.

Erreurs à éviter



- ▶ Cartouches de silicone, sacs de ciment, matériaux enduit de plâtre, produits à base de chaux > **Non recyclables**
- ▶ Rails de placoplâtre et clous > **métaux**
- ▶ Béton cellulaire > **déblais et gravats**
- ▶ Papier, verre, et emballages (canettes, cartonnettes) > **colonnes de tri des communes**

Les déchets refusés

Les déchets contenant de l'amiante



L'amiante est nuisible pour la santé. Seules des sociétés qualifiées sont habilitées à toute opération de retrait d'amiante libre et à son transport.

- ▶ S'adresser aux entreprises spécialisées, par exemple :
 - VMITP à Soumont au 04 67 44 30 03
 - L'entreprise Lopez à La Tour-sur-Orb au 04 67 95 06 34

Les bois avec traitement dangereux

Bois autoclavés, bois créosotés et bois peints au plomb (poteaux électriques ou téléphoniques, traverses de chemin de fer, palissades, bardages, lames de terrasses...)

- ▶ S'adresser aux entreprises spécialisées, par exemple :
 - Triadis Services à Villeneuve- lès-Béziers au 04 67 76 13 19
 - Suez RV Osis à Béziers au 04 67 35 12 00
 - EPUR Languedoc Roussillon à Montpellier au 04 67 58 62 29

Tous les déchets qui disposent d'une filière REP

(Responsabilité Élargie du Producteur)

- ▶ S'adresser aux revendeurs



EMBALLAGES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



PNEUMATIQUES



HUILES



PRODUITS CHIMIQUES



ÉLECTRIQUES



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS



MÉDICAMENTS

Les déchèteries petits véhicules

Les déchèteries petits véhicules sont dédiées aux déchets des particuliers. Elles acceptent les déchets des professionnels sous certaines conditions.



Ouverture d'un compte auprès des services administratifs à Aspiran **avant le 1^{er} apport.**

Paiement au forfait par passage selon le gabarit du véhicule



Véhicules inférieurs à 2 mètres de hauteur et de moins de 3,5 tonnes



9 déchèteries sur le territoire

dont 6 déchèteries principales, ouvertes du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14 h à 17h15,

situées à :

Aspiran,
Clermont L'Hérault,
Gignac,
Lodève,
Montarnaud,

qui acceptent 21 flux de déchets.

Pour en savoir plus :

www.syndicat-centre-herault.org





zéro déchet

Pour un territoire zéro gaspillage

La gestion des déchets s'impose comme une priorité pour tous, consommateurs et professionnels.

Depuis 2009, le Syndicat Centre Hérault est engagé dans un programme local de prévention avec l'ADEME, visant à réduire la production des déchets. En 2015, il s'est également investi dans un projet « territoire zéro déchet, zéro gaspillage*».



En amont, agissez pour réduire vos déchets de chantier

Sélectionnez les fournisseurs proposant des emballages réduits, consignés (palettes...) ou faciles à valoriser (cartons...)

Choisissez les matériaux robustes, de réutilisation (briques, portes...), recyclés (isolants en cellulose de papier, en liège...) ou recyclables (les matériaux à plusieurs composants seront difficiles à recycler), facilement démontables...

Réduisez les pertes et les chutes : calculez précisément la quantité de matériaux à acheter, stockez les matériaux à l'abri des intempéries.

Privilégiez les matériaux sains : les éco-labels garantissent des produits plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Et après ?

Le Syndicat Centre Hérault transforme les déchets en ressources :

- ▶ les déchets verts deviennent du compost utilisable en agriculture biologique,
- ▶ les déblais et gravats deviennent des matériaux recyclés (tout-venant, matériaux drainants, terre de remblais...) pour les professionnels des TP et VRD.
- ▶ le bois, les métaux et les cartons sont transportés vers les filières de recyclage.



Les encombrants sont enfouis dans notre Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

* Appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire

Aspiran

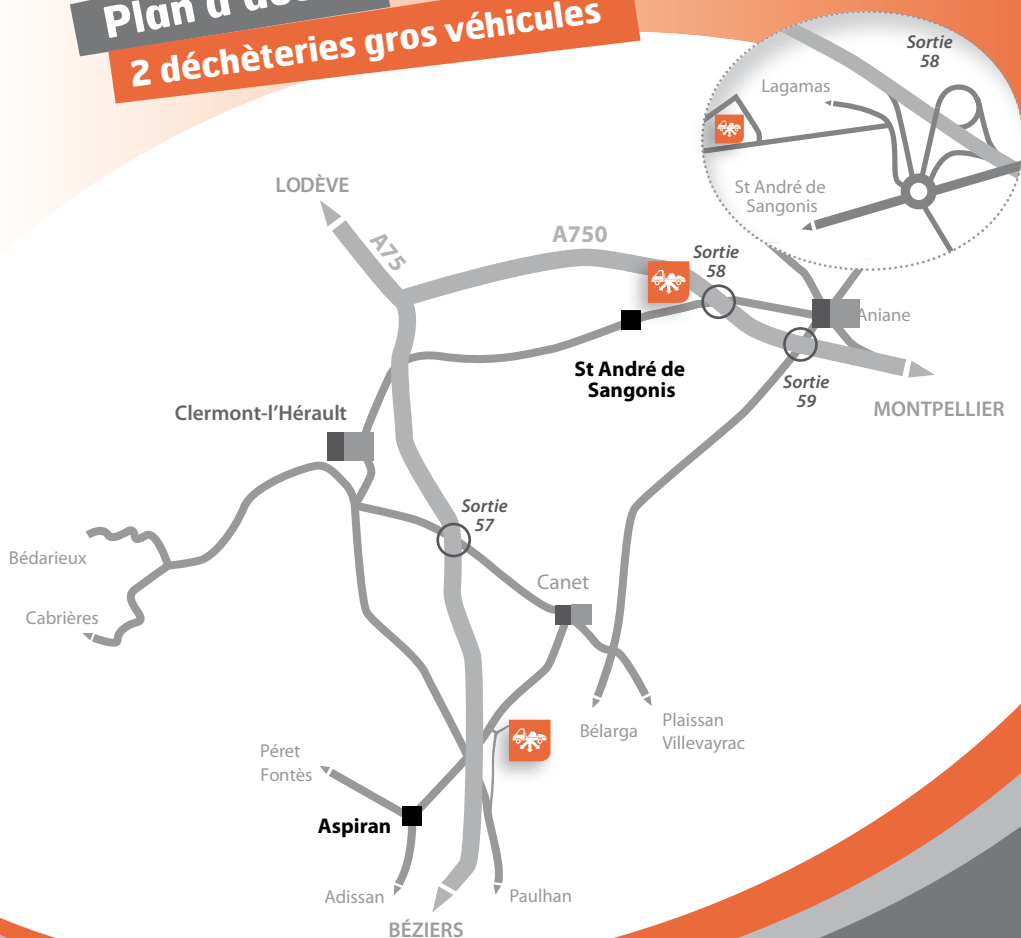
Route de Canet
du lundi au vendredi
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00



Saint-André-de-Sangonis

Rue du Pont de Gignac
du lundi au vendredi
9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

Plan d'accès 2 déchèteries gros véhicules



Syndicat Centre Hérault - 04 67 88 18 46

Route de Canet - 34800 Aspiran

www.syndicat-centre-herault.org



Syndicat Centre Hérault